

Procès-verbal du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 11/11/2022

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 11 novembre 2022 à 09 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : Mesdames et Messieurs : Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Didier REYMONDOUX, Janine ANGLARD, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE

Absente excusée : Carole COLAS (donne procuration à Pierre MATHES),

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 09h30.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Didier REYMONDOUX

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour honorer la mémoire de Michel BORDE, ancien maire décédé récemment.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 11 août 2022
- DM Budget lotissement
- Adhésion médecine préventive CDG19
- Délibération dépréciation sur créances douteuses
- Délibération RIFSEEP
- Eclairage public : extinction partielle
- Conventonnement ANAH pour maisons communales
- Actualisation plan financement travaux réhabilitation mairie
- Demande subvention auprès du Conseil Départemental pour diagnostics énergétiques maisons communales
- Approbation fin enquête publique / Vergne
- Dissolution caisse des écoles
- Subvention voyage d'étude en Espagne - association ALESA (étudiants en BTS)
- Voirie 2023

Divers

Photos aériennes

Noël des enfants et adolescents

Délibérations adoptées :

Le procès-verbal de la séance du 11 août 2022 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1) Décision modificative – Budget lotissement

Il convient de prendre une décision modificative du budget 2022 du lotissement : le résultat de clôture de l'exercice 2021 est à reporter sur le budget 2022.

Adopté à l'unanimité.

2) Décision modificative – Budget principal

Il convient de virer des crédits du chapitre 022 Dépenses imprévues vers le chapitre 66 Charges financières, pour un montant de 200,00 euros.

Approuvé à l'unanimité.

3) Adhésion au service de médecine préventive du CDG19

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Il est proposé d'adhérer au service de médecine préventive du CDG19 pour l'ensemble du personnel communal et d'autoriser le maire à signer la convention qui en régit les modalités.

Adopté à l'unanimité.

4) Dépréciation sur créances douteuses

Délibération retirée. (L'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 met fin à l'obligation de produire une délibération de l'assemblée délibérante à l'appui de la constitution, de l'ajustement, de la reprise des provisions et dépréciations).

5) Actualisation du RIFSEEP – IFSE - CIA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 avril 2021, la commune a mis en place un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires d'Etat.

Il précise qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour certaines règles applicables en matière indemnitaire et notamment les cadres d'emploi concernés.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée délibérante d'actualiser le RIFSEEP et de déterminer les critères d'attribution.

Approuvé à l'unanimité.

6) Projet d'éclairage public – Rationalisation du fonctionnement de l'éclairage public en vue d'économie d'énergie et remplacement des horloges classiques

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a demandé au Syndicat de la Diège d'étudier le projet d'éclairage public cité en objet et donne connaissance du projet élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la Diège.

La commune compte actuellement 185 points lumineux dont 73 sur le bourg et les cabanes en allumage permanent. Le reste étant reparti sur les différents hameaux en allumage temporaire avec extinction de minuit à 5h du matin pour la plupart.

Il est proposé d'éteindre les points lumineux dans les hameaux de 21h30 à 06h30. Dans le bourg : sur les 73 candélabres, 20 resteront allumés sans extinction nocturne, essentiellement sur la place du village et la traversée de bourg. Les autres seront éteints de 21h30 à 6h30.

Le réseau est équipé de 28 commandes (en principe une par village) de type horloge astrologique et 6 horloges classiques (Vernejoux, Monange, la Renaudie, les Ages, cité de Vermillard, Pré Vallon). Ces dernières seront progressivement remplacées par des horloges astrologiques.

Les points lumineux sont équipés d'ampoules au sodium 70w pour les villages et 100w pour le bourg avec variateur de tension. Les 20 points lumineux permanents seront équipés par la suite de luminaires LED à environ 53w.

Cette rénovation de l'éclairage public sera un fort levier de sobriété énergétique. L'extinction totale de certains points lumineux inutiles (aucune habitation, lampadaire trop éloigné, domaine privé, etc.) sera par la suite également étudiée.

La participation prévisionnelle de la Commune s'élève à la somme de : 2 282 €.

A cette occasion, il est rappelé que les illuminations de Noël (avec des LED) auront lieu du 9 décembre 2022 au 9 janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité.

7) Conventionnement ANAH pour les maisons communales

Délibération ajournée pour étude du dossier.

8) Actualisation du plan de financement du projet de réhabilitation de la mairie

Monsieur le Maire rappelle le dernier plan de financement de l'opération de réhabilitation de la mairie suite aux demandes complémentaires de subvention faites à l'ADEME et à l'EUROPE (FEDER), plan de financement présenté lors du conseil municipal du 15/03/2022.

Le montant de l'opération globale est de 614 546,88 € HT.

A la suite de modifications de l'enveloppe de travaux prise en compte dans le calcul des subventions et de l'enveloppe supplémentaire apportée par le Département de la Corrèze, le plan de financement de l'opération est actualisé comme suit :

DSIL	17,09 %	105 000,00 €
Département 2021-2023	10,06 %	61 840,00 €
Département 2023-2025	4,88 %	30 000,00 €
ADEME	6,22 %	38 220,00 €
FEDER	13,63 %	83 783,00 €
CEE	1,28 %	7 841,00 €
Restant à charge Commune	46,84 %	287862,88 €

Approuvé à l'unanimité.

9) Rénovation logements communaux – Demande d'aide départementale au titre du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 pour la réalisation de diagnostics énergétiques

Le Cabinet BASSET à Ussel a été mandaté par la commune pour réaliser des diagnostics énergétiques dans les maisons communales situées :

- 3 route de Champagnac
- 12 route du Moulin de Barrié
- 3, 4, 5 et 7 route des Micalets

Le coût de l'opération s'élève à 1 169,00 € TTC.

Le reliquat de la subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL, au titre du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 - DIAG Energétique (réhabilitation de la mairie) permet de financer ces diagnostics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation énergétique des maisons communales et sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental.

10) Approbation du rapport de l'enquête publique sur le projet de création d'une nouvelle voie communale du City Stade

Une enquête publique a été menée du 31 mai au 14 juin 2022 dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle, cadastrée ZE0138, pour la création d'une voie communale pour desservir le City Stade.

L'enquête publique n'a pas fait l'objet d'observations particulières et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur et clôture cette procédure d'enquête publique.

9) Dissolution de la Caisse des écoles

La Caisse des écoles n'est plus active depuis 2004 et il convient de procéder à sa dissolution et à sa radiation de établissements répertoriés par l'INSEE.

Adopté à l'unanimité.

10) Subvention pour un voyage d'étude en Espagne des étudiants du BTS ACSE d'Aurillac

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'association ALESA des étudiants en 2e année du BTS ACSE au lycée Georges Pompidou à Aurillac. Une élève de Sérandon fait partie de cette association. Il s'agit de participer au financement d'un voyage d'étude en Espagne, du 21 au 28 janvier 2023 destiné à observer l'adaptation des systèmes de production actuels face au stress hydrique et au changement climatique.

11) Travaux de voirie 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les projets de travaux de voirie suivants pour l'année 2023 :

- Renforcement VC N° 17 « Le Battut », longueur 825 ml : 78 946,30 € HT, soit 94 735,56 € TTC

- Renforcement antenne VC N° 17 « Le Battut », longueur 33 ml : 2 918,04 € HT, soit 3 501,65 € TTC
- Renforcement CR27 « Besse », longueur 303 ml : 22 877,42 € HT, soit 27 452,90 € TTC
- Renforcement VC61 « Le Moulinot », longueur 32 ml : 3 068,63 € HT, soit 3 682,36 € TTC
- Renforcement VC61 « Le Moulinot », longueur 207 ml : 14 590,44 € HT, soit 17 508,53 € TTC
- VC7, piochage racines : 1 267,53 € HT, soit 1 521,04€ TTC
- Aménagement allées nouveau cimetière : 54 790,22 € HT, soit 65 748,26 € TTC.

Le coût total de ces projets s'élève à 178 458,58 € HT, soit 214 150,30 € TTC.

Le Conseil municipal décide de solliciter l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets de renforcement VC N° 17 « Le Battut » à hauteur de 35 % sur un montant de 81 864,34 € HT. Soit une subvention de 28 652,52 € au titre de la DETR.

DIVERS :

Téléthon : il aura lieu le samedi 3 décembre avec au programme : fête de la pomme, randonnée et en soirée, feu d'artifice à 18h15 au City Stade, suivi du repas des chasseurs et d'une animation musicale.

Repas de la commune : les personnes âgées de 60 ans et plus sont invitées à participer au repas de la commune qui aura lieu le samedi 10 décembre midi à la salle polyvalente avec animation musicale.

Noël : L'arbre de Noël pour les enfants aura lieu le samedi 17 décembre prochain à 15h. Le matin, les élus distribueront les colis aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pas pu participer au repas de la commune.

Cérémonie des vœux du maire : elle aura lieu le samedi 7 janvier 2023 à la salle polyvalente. La séance est levée à 11H30

Pierre MATHES, maire

Didier REYMONDOUX, secrétaire de séance



